

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

DEL_2024_100

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE**

Séance du lundi 07 octobre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le sept octobre à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Philippe RIO, Maire.

Date de convocation : 1 octobre 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 22
- Votants : 29

Présents :

Philippe RIO - Yveline LE BRIAND - Lamine CAMARA - Pascal TROADEC - Claire TAWAB KEBAY - Ganesh DJEARAMIN - Saadia BELLAHMER - Arsène ZERKAL - Martial GAMIETTE - Mognidaho ISSA - Mahamoud SOILHI - Ali Mohamed ABOUDOU - Sarah CHABROT - Seynabou Léonie DIARRA - Imène KEDDOU - Sara GHENAIM - Anaïs KOSE - Kouider OUKBI - Neal SAUNIER - Janna BOUBENDIR - Marie FOLLY - Dominique BRIVADY

Excusés Représentés :

Fatima OGBI représentée par Imène KEDDOU - Fatima MAHFOUD représentée par Ali Mohamed ABOUDOU - Philippe LOUISON représenté par Lamine CAMARA - Jacky BORTOLI représenté par Philippe RIO - Michèle AUBRY représentée par Claire TAWAB KEBAY - Rose-Marie THUILOT représentée par Yveline LE BRIAND - Laetitia JACQUEMIN représentée par Ganesh DJEARAMIN

Absents :

Youssef BOUKANTAR - Ngandu NTUMBA ép KENYA - Sylvie GIBERT - Cheick Oumar N'DIAYE - Fatouma SYLLA - Aziza BELABDA

Délibération N°DEL_2024_100 : « Demande de subvention auprès de la CAF au titre du dispositif Fonds public et territoire 2025 - Création des locaux périscolaires au sein de l'école Langevin »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Convention d'Objectif et de Gestion (COG) de la branche famille de la Sécurité sociale pour la période 2023-2027 signée le 10 juillet 2023 définissant les priorités d'intervention et les moyens pour la CAF de l'Essonne,

Vu l'appel à projet « Fonds Publics et Territoires » permettant le financement de projet en investissement,

Considérant que le « Fonds Publics et Territoires » contribue à accompagner les besoins spécifiques des familles et des territoires et qu'à ce titre, il participe aux objectifs de développement des offres aux familles, de réduction des inégalités territoriales et sociales,

Considérant la nécessité de procéder à la restructuration et à l'extension du groupe scolaire Paul Langevin – Jean Perrin et d'y créer un nouvel espace périscolaire qui permettra de disposer d'une capacité d'accueil de la structure pour 161 enfants,

Considérant que le projet proposé par la ville répond aux objectifs et enjeux définis par la CAF de l'Essonne,

Considérant que ce dossier a été examiné par la Commission Ressources 02 octobre 2024,

Délibère, et décide,

De solliciter de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, au titre du dispositif « Fonds Publics et Territoire » - projet investissement pour l'année 2025, un financement pour le projet de création de locaux périscolaires au sein de l'école Langevin,

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et tous les documents s'y rapportant,

D'attester que les inscriptions budgétaires correspondantes en dépenses et en recettes seront inscrites au budget communal.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Publié le : 16 OCT. 2024



Le Maire,



Philippe RIO

Vote à l'unanimité

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification